



NATIONAL CLASS A

Saint Pierre Quiberon

4 – 8 mai 2016

La SRSP, en tant qu'autorité organisatrice, avec l'appui logistique de l'ENSVN, en accord avec l'Association Française des Catamarans Class A, organise le National Class A 2016 sur le plan d'eau de la Baie de Quiberon, du 4 au 8 mai 2016.

1. Règles

- 1.1 La régates sera régie par les Règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF (RCV).
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront, telles que définies dans l'Annexe 1 ainsi que l'engagement de la Classe A vis à vis de l'organisateur Annexe 2.
- 1.3 Les Règles de l'International A-Division Catamaran Association s'appliqueront.
- 1.4 L'avis de course et les instructions de course, incluant leurs éventuels amendements, s'appliqueront.
- 1.5** En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. Admissibilité et inscriptions

- 2.1 Le National France Class A est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation à l'Association Française de Catamarans Class A.
- 2.2 Le National France Class A 2016 est ouvert aux étrangers membres de leur Association Nationale.
- 2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant la fiche d'inscription disponible sur le site Web de l'événement et en s'acquittant des droits à payer.
- 2.4 Tous les concurrents doivent être membres d'une Autorité Nationale reconnue par l'ISAF.

3. Publicité

La régates est classée en Catégorie C en accord avec la Régulation 20 de l'ISAF. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront aux concurrents français. Il

pourra être demandé aux bateaux en compétition d'afficher la publicité du sponsor de l'événement proposée par l'autorité organisatrice.

4. Droits à payer

- 4.1 Les droits à payer s'élèvent à **145 €** s'ils sont payés avant le **30 avril 2016**. A partir du **1^{er} mai 2016**, les droits à payer s'élèveront à **175 €**.
- 4.2 Les frais d'inscription incluent l'admission à tous les événements sociaux prévus pour les concurrents. Des tickets supplémentaires pour des événements sociaux ou d'autres prestations pourront être vendus avant ou pendant la régata.
- 4.3 Les droits seront payés de préférence par transfert de fonds électroniques sur le compte suivant :

Veillez vous assurer que le numéro du bateau et le nom du barreur sont bien inclus dans la référence du paiement. Veuillez envoyer par email les détails du paiement au trésorier à

| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN | | | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|------------------|-----------------|
| | Banque | Guichet | Numéro de compte | CM |
| RIB FRANCE | 16006 | 42011 | 0007106091 | 25 |
| IBAN ETRANGER | FR76 1600 6420 1100 | 0273 0609 125 | | BIC AGRIFRPP330 |
| Domiciliation | Nom et adresse du titulaire | | | |
| QUIBERON | (42011) | STE REGATE CHAMPIONNAT NATIONAL | | |
| Tel : 0974755656 | RUE DES REGATIER | | | |
| | 56510 ST PIERRE QUIBERON | | | |

FLUVERT : INTERNET : INTERNET MOBILE :

- 4.4 Aucun remboursement ne sera possible après réception de l'inscription.

5. Programme

5.1 Inscriptions, jauge et inspection des bateaux

Jauge à l'ENVSN : Mardi 3 et 4 Mai 2016 de 10h00 à 17h00

Inscriptions à la SRSP: Mercredi 4 Mai 2016 de 10h00 à 17h00

Jeudi 5 Mai 2016 de 9h00 à 11h00

Clôture des inscriptions : Jeudi 5 Mai 2016 à 11h00

5.2 Programme des courses :

| Date | Heures | |
|---------------------|------------------------------------|--|
| Jeudi 5 Mai 2016 | 14h00 19h00 | 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre cérémonie d'ouverture à la SRSP |
| Vendredi 6 Mai 2016 | 13h00 | 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre |
| Samedi 7 Mai 2016 | 13h00 20h00 | 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre Repas des équipages à l'ENVSN |
| Dimanche 8 Mai 2016 | 10h30 13h00 Dès que possible | 1 ^{er} signal d'avertissement pour courses à suivre Dernier signal d'avertissement Résultats et remise des prix |

5.3 Nombre prévisionnel de courses à courir : 12 courses maximum.

Il sera couru un maximum de 4 courses par jour.

L'heure limite du signal d'avertissement le dernier jour est fixée à 13h00.

6. Jauge

6.1 Les contrôles de jauge seront mis en place le jour de l'inscription.

6.2 Chaque bateau devra présenter un certificat de jauge valide.

6.3 Chaque bateau devra en outre présenter au contrôle, l'équipement de sécurité suivant :

- Un bout de remorquage de 10 mètres de longueur et 6 mm de diamètre minimum.
- Un gilet de sauvetage homologué.

6.4 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment pendant les régates.

7. Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

8. Lieu de régates

La régates sera organisée par la Société des Régates Saint Pierre Quiberon avec l'appui logistique de l'ENVSN, aura lieu dans la baie de Quiberon, France.

9. Les parcours

Les parcours de type banane avec "dog leg" seront détaillés dans les Instructions de Course.

10. **Système de pénalité**

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. **Classement**

- 11.1 Le système de Points à Minima de l'Annexe A s'appliquera.
- 11.2 Trois courses validées nécessaires pour valider le Championnat.
- 11.3 Quand 3 courses seulement ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- 11.4 Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 11.5** Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

12. **Bateaux accompagnateurs**

- 12.1 Tous les bateaux accompagnateurs doivent s'inscrire auprès de l'Autorité Organisatrice avant la première course de la régata, en précisant le nom de toutes les personnes à bord et le numéro de voile de tous les bateaux qui lui sont associés.
- 12.2 Les directeurs d'équipes, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester au moins 50 mètres en dehors de toute zone où des bateaux sont en course depuis le signal préparatoire au départ et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course ait annoncé un retard, un rappel général ou une annulation.
- 12.3 Les bateaux accompagnateurs doivent s'identifier clairement en arborant un pavillon fourni par l'organisation après inscription du bateau.
- 12.4 Les équipages de tous les bateaux accompagnateurs et bateaux du jury doivent assister aux briefings concernant la sécurité du Championnat.
- 12.5** Il est demandé aux bateaux accompagnateurs et aux bateaux du jury de rester à tout moment à l'écoute de la fréquence radio de la Sécurité. Ils seront appelés à participer aux opérations de sécurité si le Président du comité de course le demande.

13. **Communications radio**

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. **Prix et récompenses :**

Il y aura 3 podiums :

- Les 3 premiers du National 2016 (français, étranger, open ou classique)
- Les 3 premiers Français du National 2016 (open ou classique)
- Les 3 premiers Classiques Français du National 2016

Le classement Classique (français ou étranger) est établi tout au long du national par extraction du classement scratch (open ou classique).

Le trophée de l'AFCCA ira au meilleur Français scratch (open ou classique)

15. **Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques, voir règle 4 : décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant qu'après la régates.

16. Assurance

Chaque bateau participant doit être assuré aux tiers pour une couverture minimum de 1,5 millions d'euros. Si un concurrent ne possède pas l'assurance appropriée, il lui sera possible de contracter une assurance spécifique pour cet événement auprès d'une compagnie appropriée par l'intermédiaire de l'autorité organisatrice. Les détails seront indiqués sur le site internet de l'événement. Un certificat de validité devra être présenté lors de la confirmation des inscriptions s'il n'a pas été envoyé à l'avance.

17. **Hébergement** : dans la limite des places disponibles des chambres ou des emplacements de camping peuvent être réservés à l'ENVSN, Pour les réservations prière de contacter : **ENVSN – tel 02 97 30 30 27 et 26. Courriel** : accueil@envsn.sports.gouv.fr. Ou Appelez l'Office du Tourisme de la Presqu'Île de Quiberon ou de Saint Pierre Quiberon. Ils seront heureux de vous aider à organiser votre séjour
- Office du Tourisme Quiberon – 14 rue de Verdun, BP 20474 – F 56170 - Quiberon Tel. +33 (0)825 13 56 00 – Fax : +33/(0)2 97 30 58 22** <http://www.quiberon.com> - **courriel** : quiberon@quiberon.com
- Office du Tourisme Saint Pierre Quiberon – rue Curie –F 56510 Saint Pierre Quiberon**
Tel. +33/(0)2 97 30 88 86 <http://www.otsaintpierrequiberon.fr> **Courriel** : ot@saintpierrequiberon.net

D'autres informations sont disponibles sur le site internet www.acatsailing.com.

18. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, envoyer un courriel à srsp@wanadoo.fr ou à Michel Duclot (duclot.michel@orange.fr - 06 71 40 58 72)

Société des Régates Saint Pierre Quiberon

Rue des régatiers

565&0 Saint Pierre Quiberon

Tél : 02 97 30 93 84

www.srsp.fr

ANNEXE 1 – PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009-2012

Applying to foreign competitors

RRS 64.3: Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68: Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70.5: In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the Notice of Race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3: An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88: Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91: The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

ANNEXE 2 – Engagement de la Classe A



Le 18 mars 2016

Monsieur Michel Duclot
Secrétaire Général de la SRSP
Chargé de l'organisation des compétitions

Sujet : National Classe A 2016 à Quiberon

Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation du national Classe A à Quiberon par le SRSP je vous confirme que :

- l'AFCCA s'engage à suivre les recommandations de la FFVoile qui sont :
Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »
 - *Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.*
 - *Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.*
- l'AFCCA confirme que suite à la consultation des membres de l'AFCCA, visible sur <http://www.afcca.org/> les coureurs reconnaissent que la mixité de la classe A, classics et open, n'est pas un obstacle à la sécurité.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleures.

Thierry BOISBOUVIER
Président de l'AFCCA

AFCCA Association Française des Catamarans Classe A
123 allée de silène 34280 La Grande Motte
N° préfecture de l'Hérault : W181001668

Bulletin d'inscription : National Class A
4- 8 mai 2016

Form to be filled in and to be sent with entry fees to / *A remplir et à retourner avec le règlement à :*

SRSP rue des régatiers F- 56510 Saint Pierre Quiberon Tel/Fax +33/(0)2 97 30 93 84

E-mail / *courriel* : contact@srsp.fr – Internet : www.srsp.fr

| Class / Classe | Nationality and sail number / Nationalité n° de voile |
|-----------------------|--|
| Classe A | |

Helmsman / Barreur

| Name and first name / Nom et prénom | Sex / Sexe | Date of birth / Né(e) le |
|--|-------------------|---------------------------------|
| | | |

| Adress / Adresse |
|-------------------------|
| |

| Zip code / Code Postal | Ville / City | Phone / Téléphone | e-mail / courriel |
|-------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | | |

| Yacht Club of Skipper / Club du Skipper | Licence / Licence |
|--|--------------------------|
| | |

This declaration must be signed / Cette déclaration doit être signée I agree to be bound by the ISAF Rules, the Sailing Instructions and the Class rules. I understand that the Organising Committee accepts no responsibility for loss of life or injury to members or others, or damage to any vessel or equipment. I hold and will produce a valid measurement certificate form. I declare that I hold a valid and current certificate of insurance which covers me whilst racing including third party liability cover (Minimum guarantee € million 1.5).

Je m'engage à respecter les RCV, les Instructions de Course et les règles de Classe. Je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de décès ou de blessure, ou en cas de dommage à tout bateau ou équipement. Je détiens et présenterai un certificat de conformité valide. Je m'engage à détenir une attestation d'assurance valide me couvrant pendant la régata en responsabilité civile (Montant minimum de 1,5 millions €). **Enclosed Entry Fees / Frais d'inscription ci-joint**

| Banking cheque / <i>Chèque</i> (€) | Credit transfer / <i>Virement</i> (€) | Diner accompanied persons / <i>Dîner accompagnateurs</i> |
|------------------------------------|---------------------------------------|---|
| | | <i>adultes</i> : 30 x.....= € <i>enfants moins 10 ans</i> 15, x.....= € |

Signature / *Signature*

| Place / <i>Lieu</i> | Date / <i>Date</i> | Signature / <i>Signature</i> |
|---------------------|--------------------|------------------------------|
|---------------------|--------------------|------------------------------|

ANNEXE 3 – ANNEXE- ZONE DE COURSE - Baie de Quiberon

